



Luxembourg, le 24 janvier 2006

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

24 JAN. 2006

Q870

Monsieur Lucien WEILER  
Président de la Chambre  
des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 75 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame le Ministre de l'Égalité des Chances et Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative:

*« Dans leur réponse du 13 janvier 2006, Madame et Monsieur le Ministre ont fait savoir qu'un « délégué à l'égalité des chances entre femmes et hommes est institué au sein de tout département ministériel et de toute administration qui ne dispose pas d'une représentation du personnel. Dans les autres départements ministériels et administrations, c'est la représentation du personnel qui exerce les droits et assume les obligations du délégué à l'égalité des chances. »*

*Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Madame le Ministre de l'Égalité des Chances et à Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative:*

*Madame et Monsieur le Ministre peuvent-ils me dire quels ministères et administrations publiques ont désigné un délégué à l'égalité des chances? Quels sont les ministères et administrations où la représentation du personnel exerce les missions dévolues au délégué à l'égalité des chances?*

*Madame et Monsieur le Ministre peuvent-ils fournir des données chiffrées quant à la date de l'entrée en fonction des différents délégués à l'égalité des chances au sein de la Fonction publique? »*

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Xavier BETTEL  
Député